

FAQ Covoiturage



1) Pour covoiturer, je dois avoir une voiture.

FAUX !

Le covoiturage est un mode de transport supplémentaire permettant ainsi de vous déplacer avec d'autres personnes dans leur voiture personnelle, si vous en n'avez pas.

2) Le covoiturage doit toujours s'effectuer avec les mêmes personnes et sur les mêmes trajets.

FAUX !

Vous pouvez covoiturer avec autant de **personnes différentes** à chaque fois et peu importe votre trajet.

Vous pouvez à tout moment **modifier vos horaires et vos points de départ et d'arrivée** sur l'application de covoiturage (ex: Blablacar Daily).

3) La Garantie "Retour Maison" peut fonctionner n'importe quand

FAUX !

Elle s'utilise lorsqu'un de mes **trajets "retours" a été annulé** par un conducteur et que je ne trouve pas d'autre covoiturage. La garantie permet donc la **prise en charge pour rentrer** à son domicile avec un taxi ou un uber à hauteur de 50€ maximum.

4) Je covoiture une fois et je peux faire la demande de la prime de 100€

FAUX !

Il faut effectuer un premier covoiturage en tant que **conducteur** pour recevoir **25€**. Puis effectuer **9 autres trajets** dans les **3 mois maximum** pour demander les **75€** restants.



CONTACT

 termoov.idf@wimoov.org

 wimoov.org/termoov/

 07.87.89.16.29
 06.08.72.58.52

 Terr'Moov | Pays de Meaux



 Créé et développé par
 wimoov Group



 BlaBlaCarDaily

 Ile de France
mobilités

**COVOITURAGE
DU QUOTIDIEN EN
PAYS DE MEAUX :
COMMENT ÇA MARCHE ?
POURQUOI L'UTILISER ?**

 Pays
de Meaux
Communauté d'agglomération

Qu'est-ce que le covoiturage ?

Connaissez vous le covoiturage du quotidien ?

Il s'agit de partager un trajet de moins de 80 km à plusieurs au sein d'une voiture. Ce trajet est réalisé pour se rendre au travail, aller faire ses courses, se rendre à un évènement culturel, dans un club de sport, etc...

Aujourd'hui, 85% de ces déplacements sont effectués seuls en voiture (source : Franceinfo)



Pourquoi pratiquer le covoiturage ?

- Moins de trafic routier et d'encombrement sur son territoire
- Moins de pollution atmosphérique et sonore
- Des économies pour les utilisateurs, conducteurs et passagers
- Une offre de transport complémentaire aux transports collectifs en particulier dans les territoires péri-urbains et ruraux

Assurance



Il est nécessaire de contacter son assurance afin d'être certain que les passagers soient considérés en tiers en cas d'accident. Chaque assurance peut adapter votre contrat si besoin pour effectuer du covoiturage.

Pourquoi covoiturer ?

Prime de l'Etat

-> 100€ pour les primo conducteurs

- Un premier versement de 25 € effectué dès le premier trajet de covoiturage ;
- Un second versement de 75 € effectué après la réalisation du 10e trajet de covoiturage.

Partenariat BlaBlaCar Daily pour l'Île-de-France

-> Pour les passagers :

- 2 trajets offerts/ jour pour les passagers

-> Pour les conducteurs

- Economies de 2€ à 3,5€ par trajet effectué et personne covoiturée en fonction de la distance parcourue

-> Garantie "retour maison"

- Prise en charge d'un retour maison en taxi ou Uber à hauteur de 50€ maximum si votre conducteur a annulé votre trajet

Parrainage

+ 20€ pour la personne qui parraine

+ 10€ pour le filleul

ATTENTION : solde touché une fois que la personne parrainée a effectué son 1er covoiturage en tant que conducteur



INPS - ne pas jeter sur la voie publique

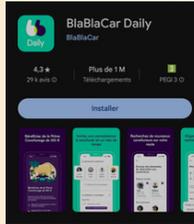


Comment covoiturer ?

Pour faire du covoiturage, 7 étapes :

1) Téléchargez Blablacar Daily

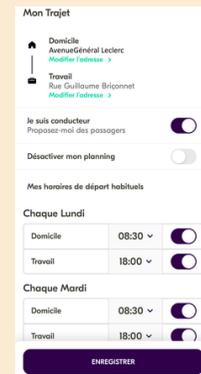
Scannez ici



2) Inscrivez-vous (adresse mail, téléphone, nom, prénom)

3) Rentrez les documents de sécurité demandés (permis, carte d'identité)

4) Complétez votre planning (direction, heures, dates) et précisez votre rôle (conducteur ou passager)



5) Consultez régulièrement votre planning pour trouver un covoitreur

6) Echangez avec votre passager ou conducteur via la messagerie de l'application

7) Présentez vous au lieu de rendez-vous au moins 5 minutes en avance et covoitrez !!